



TRAVAILLER ENSEMBLE POUR PRÉVENIR LE SUICIDE AU CANADA

LE CADRE FÉDÉRAL DE PRÉVENTION DU SUICIDE

RAPPORT D'ÉTAPE 2018



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Canada

Also available in English under the title:
2018 Progress Report on the Federal Framework for Suicide Prevention.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de la Santé, 2019

PDF Cat. : HP32-10F-PDF
ISSN : 2562-3788

MESSAGE DE LA MINISTRE

Je suis heureuse de partager le Rapport d'étape 2018 sur le Cadre fédéral de prévention du suicide.

La prévention du suicide est un défi national complexe qui exige une réponse coordonnée et globale de la part de divers secteurs, de tous les ordres de gouvernement et des collectivités.

La promotion d'une santé mentale positive et la prévention du suicide est une priorité importante pour moi et notre gouvernement. Par expérience, je sais à quel point il est important d'améliorer le bien-être mental tout en améliorant l'accès aux services de prévention du suicide. Nous devons poursuivre les actions collectives de sensibilisation, de promotion de la santé mentale, aborder les facteurs associés au suicide et faire progresser les efforts de prévention, de traitement et de rétablissement.

En tant que ministre de la Santé, je continuerai d'être une défenseur de la prévention du suicide et de la santé mentale, y compris sur la scène internationale en tant que cofondatrice de l'Alliance des défenseurs de la santé mentale et du bien-être. Je m'engage à écouter et à répondre aux

expériences et aux besoins des personnes, des familles et des communautés les plus touchées par le suicide.

Nous avons fait des progrès au cours des deux dernières années, mais il nous reste encore beaucoup de travail à faire.

J'ai bon espoir que, grâce à nos efforts continus, collectifs et concertés, nous pourrons travailler vers un Canada où le suicide est évité et où chacun vit avec espoir et résilience.



**L'HONORABLE
GINETTE PETITPAS-TAYLOR**
Ministre de la Santé

SOMMAIRE

La **Loi concernant l'établissement d'un cadre fédéral de prévention du suicide** est entrée en vigueur en 2012, exigeant que le gouvernement du Canada collabore avec ses partenaires à l'élaboration du **Cadre fédéral de prévention du suicide** (le Cadre). Publié en 2016, le Cadre énonce les principes directeurs et les objectifs stratégiques du gouvernement du Canada en matière de prévention du suicide. Il met l'accent sur la sensibilisation et la réduction de la stigmatisation, mieux relier les gens à l'information et aux ressources, et accélérer l'innovation et la recherche pour prévenir le suicide.

La Loi exige que le gouvernement du Canada présente aux Canadiens un rapport sur les progrès et les activités tous les deux ans. Le **premier rapport d'étape** a été publié en 2016.

Ce deuxième rapport fait le point sur les initiatives de prévention du suicide en cours dans les ministères et organismes fédéraux, y compris avec les principaux partenaires et les collectivités. Il commence par un résumé du Cadre : Aperçu, présentant sa vision, ses objectifs stratégiques et ses principes directeurs. Il aborde ensuite le paysage changeant, qui reflète

l'évolution de notre compréhension de la prévention du suicide, y compris l'importance accrue accordée à la promotion de la vie, une approche holistique pour maintenir et améliorer le bien-être mental, des partenariats plus solides avec les dirigeants autochtones et un engagement accru des personnes ayant un expérience vécue. Il présente également des statistiques récentes sur le suicide.

Le présent rapport met ensuite en lumière les activités de novembre 2016 à novembre 2018 qui visent à :

- promouvoir la santé mentale,
- réduire la stigmatisation et sensibiliser le public,
- relier les Canadiens à l'information et aux ressources, et
- accélérer la recherche et l'innovation en matière de prévention du suicide.

Le rapport se termine par une section sur les prochaines étapes en allant de l'avant. Les activités de prévention du suicide et de promotion de la vie soulignées dans le présent rapport sont très variées, mais elles ont un point commun : la nécessité de continuer à collaborer et à apprendre les unes des autres.

LE CADRE FÉDÉRAL DE PRÉVENTION DU SUICIDE (2016) : APERÇU

VISION

Un Canada où on prévient le suicide et où chacun vit avec espoir et résilience.

MISSION

Prévenir le suicide au Canada par les partenariats, la collaboration et l'innovation, dans le respect de la diversité des cultures et des collectivités frappées par ce problème.

OBJET

Le Cadre oriente les efforts du gouvernement du Canada, conformément à la *Loi concernant l'établissement d'un cadre fédéral de prévention du suicide* (2012).

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- | | | |
|--|--|--|
| » Réduire la stigmatisation et sensibiliser davantage le public. | » Relier les Canadiens, l'information et les ressources. | » Encourager l'utilisation de la recherche et de l'innovation dans les activités de prévention du suicide. |
|--|--|--|

ÉLÉMENTS ÉTABLIS PAR LA LOI (ARTICLE 2 DE LA LOI)

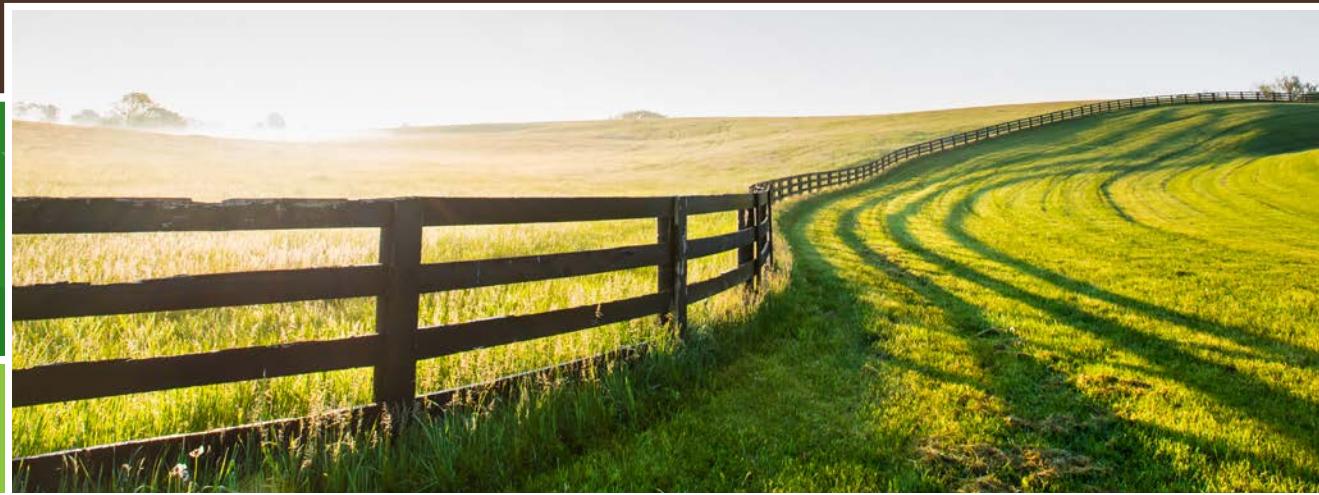
- | | | |
|---|---|--|
| » Fournir des lignes directrices visant à sensibiliser et à informer davantage le public au sujet du suicide. | » Diffuser des renseignements sur le suicide et sa prévention. | » Définir les pratiques exemplaires pour la prévention du suicide. |
| | » Rendre publiques les statistiques existantes sur le suicide et les facteurs de risques connexes. | » Promouvoir l'utilisation de la recherche et pratiques fondées sur des preuves pour la prévention du suicide. |
| | » Promouvoir la collaboration et l'échange de connaissances entre domaines, secteurs, régions et administrations. | |

PRINCIPES DIRECTEURS

- » Renforcer l'espoir et la résilience.
- » Promouvoir la santé mentale et le bien-être.
- » Complémenter les initiatives actuelles de prévention du suicide.
- » S'appuyer sur la recherche en cours et sur les meilleures données probantes disponibles.
- » Appliquer une approche de santé publique.
- » Tirer parti des partenariats.

FONDAMENT

Changer les orientations, changer des vies : Stratégie en matière de santé mentale pour le Canada.



L'ÉVOLUTION DU PAYSAGE

En 2016, le Cadre fédéral de prévention du suicide a souligné la complexité en matière de prévention du suicide. Il a noté qu'une combinaison de facteurs biologiques, psychologiques, sociaux et culturels joue un rôle, qu'aucune cause unique ne peut prédire le suicide et qu'une prévention efficace du suicide exige une approche globale et multidimensionnelle^{i, ii}.

Depuis la publication du Cadre, notre compréhension du suicide et de sa prévention, ainsi que le contexte plus large de la santé mentale, a évolué de quatre façons principales:

1. Passage à la promotion de la vie

Les efforts de prévention du suicide au Canada et à l'étranger s'orientent

vers une approche qui favorise la vie. Au Canada, les cadres autochtones, tel que le **Cadre du continuum du mieux-être mental des Premières Nations** soulignent que la promotion de la vie est un principe clé pour guider la prévention du suicide dans les collectivités des Premières nations et ont récemment été présentés comme une pratique exemplaire pour d'autres personnes travaillant dans le domaine de la prévention du suicideⁱⁱⁱ. Sur le plan international, le cadre **Vivre est pour tous** (en anglais seulement) de l'Australie appuie l'action nationale visant à prévenir le suicide et à promouvoir la santé mentale et la résilience^{iv}. La **promotion de la vie** va au-delà de l'objectif de prévention des décès par suicide et vise à renforcer le sentiment d'appartenance, le sens et le but de la vie. Tirer parti

des forces individuelles et communautaires est compatible avec la promotion d'une santé mentale positive. Elles attirent l'attention sur la qualité de vie, les capacités et les contributions et opportunités potentielles d'une personne^{vi}.

2. Développer une approche holistique pour maintenir et améliorer le mieux-être mental

Les efforts nationaux et internationaux de prévention du suicide s'orientent également vers des approches holistiques pour optimiser la santé mentale et prévenir le suicide. Le rapport de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) nommé **Prévention du suicide : l'état d'urgence mondial** recommande une approche globale en matière de prévention du suicide, qui ne concerne pas seulement le secteur de la santé, mais aussi l'éducation, le travail, la justice, la protection sociale et d'autres secteurs^{vii}. Ces efforts doivent s'inscrire dans le continuum de la promotion de la santé, de la prévention et du traitement tout en tenant compte des déterminants sociaux plus larges de la santé tout au long de la vie^{viii, ix}. Les facteurs sociaux, économiques et environnementaux plus larges qui façonnent la santé mentale ont pris de l'importance grâce aux récents travaux de la Commission des déterminants sociaux de la

santé mentale^x de l'OMS et de la Commission sur la santé mentale mondiale et le développement durable du Lancet^{xi}. Le rapport du Lancet recommande fortement une approche de santé publique et une optique de déterminants sociaux de la santé pour comprendre et aborder la maladie mentale et le suicide, en particulier les taux disproportionnés parmi certains groupes.

3. Renforcer les partenariats avec les dirigeants autochtones

Les organisations autochtones ont élaboré des cadres et des stratégies, y compris le **Cadre du continuum du mieux-être mental des Premières nations** et la **Stratégie nationale de prévention du suicide chez les Inuits** (en anglais seulement), qui fournissent des approches coordonnées, globales et fondées sur des preuves en matière de mieux-être mental et de promotion de la vie, reconnaissant le rôle important des déterminants autochtones de la santé comme la culture, les traditions et la langue.

Le Cadre du continuum du mieux-être mental des Premières nations permet de comprendre la nature holistique du mieux-être mental, en mettant l'accent sur l'interdépendance entre le but de la vie, le sens de la vie, l'espérance pour l'avenir et le sentiment d'appartenance à une famille, une communauté et une culture^{xii}.



Il s'agit d'une ressource pour les partenaires qui cherchent à travailler efficacement au sein d'un système global de mieux-être mental avec les collectivités des Premières nations. De même, la Stratégie nationale de prévention du suicide chez les Inuits d'Inuit Tapiriit Kanatami fournit une compréhension commune du contexte du suicide dans les collectivités inuites et des conseils pour éclairer les solutions fondées sur des données probantes pour aborder les facteurs de risque de suicide chez les Inuits. Ce cadre et cette stratégie servent de base à l'exploration de l'élaboration conjointe de programmes et d'interventions fondés sur les distinctions qui sont culturellement appropriés et qui répondent le mieux aux besoins des communautés autochtones. À l'heure actuelle, il n'existe aucune stratégie de prévention du suicide ou de mieux-être mental propre à la Nation des Métis. Le gouvernement du Canada travaille actuellement avec la Nation des Métis à l'élaboration d'une stratégie propre à la Nation des Métis, qui répondra aux besoins particuliers du peuple métis. Cette stratégie s'appuiera et s'inspirera des programmes de santé et de mieux-être déjà offerts par les membres dirigeants de la Nation des Métis.

4. Impliquer les personnes ayant une expérience vécue

Pour être efficaces, les efforts de prévention du suicide doivent également s'appuyer sur des partenariats de collaboration avec les collectivités^{xiii, xiv} et les personnes ayant une expérience vécue, y compris les personnes endeuillées par le suicide, les personnes touchées par une tentative de suicide et les personnes ayant une maladie mentale^{xv}. Leurs points de vue aident à éclairer les efforts et les programmes de prévention du suicide afin de mieux répondre aux besoins des personnes qui ont besoin de soutien. L'expérience vécue peut nous aider à mieux comprendre les aspects multidimensionnels du suicide et à améliorer notre façon de nous attaquer aux causes profondes. Les approches de prévention du suicide qui tiennent compte de l'identité et de l'expérience des personnes, y compris leur âge, leur sexe, leur origine ethnique, leur identité et leur orientation sexuelles et leur handicap, sont probablement plus efficaces.

Les progrès réalisés depuis la publication du Cadre fédéral pour la prévention du suicide en 2016 reflètent ce paysage changeant et y ont également contribué. À mesure que nous avançons, le gouvernement du Canada cherchera des occasions d'appliquer les nouvelles données probantes aux efforts de promotion de la vie et de prévention du suicide.

FAITS SUR LE SUICIDE AU CANADA

Le suicide est un problème de santé publique complexe et **ÉVITABLE** qui touche les Canadiens de tous les âges, sexes, ethnies, niveaux de revenu et régions.

COMPORTEMENTS LIÉS AU SUICIDE

1. PENSÉES

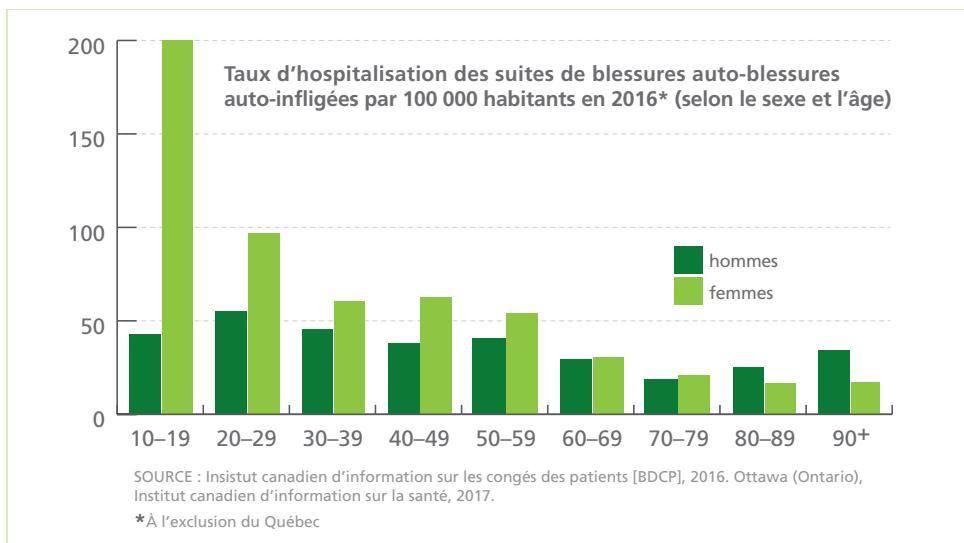
- Selon l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC) 2015, **12,3 %** des Canadiens âgés de 15 ans et plus indiquent avoir eu des pensées suicidaires au cours de leur vie.
- Selon l'ESCC 2015, **2,5 %** des Canadiens âgés de 15 ans et plus indiquent avoir eu des pensées suicidaires au cours de l'année précédente.
- 16 % des Métis âgés de 18 à 25 ans et 19,6 % des Métis âgés de 26 à 59 ans ont eu des pensées suicidaires au cours de leur vie^{xvii, xviii}.

2. PLANS

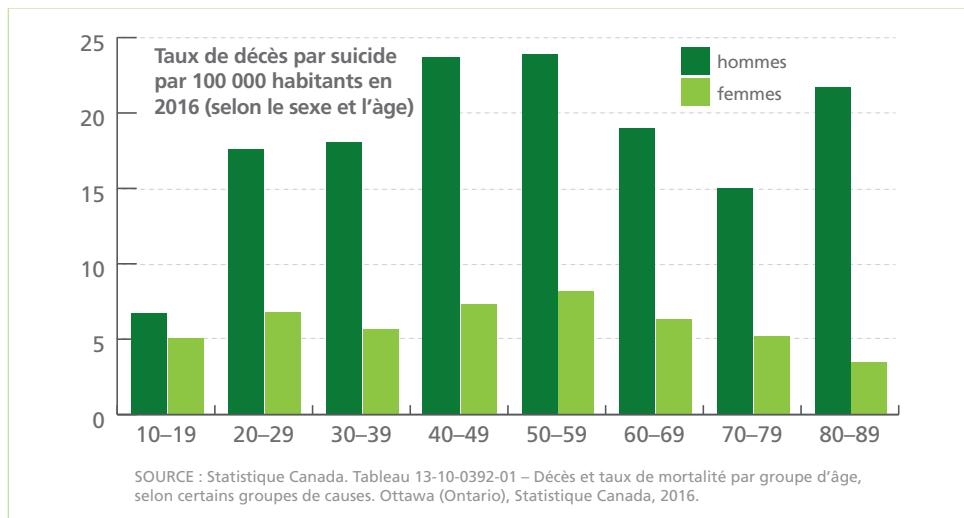
- Selon l'ESCC 2015, **4,5 %** des Canadiens âgés de 15 ans et plus indiquent avoir fait des plans de suicide au cours de leur vie.
- Les personnes faisant partie des groupes à faible revenu sont plus susceptibles de déclarer avoir fait des plans de suicide au cours de leur vie : **7 %** dans le groupe dont le revenu est le plus faible comparativement à 3 % dans le groupe de revenu le plus élevé.

3. TENTATIVES

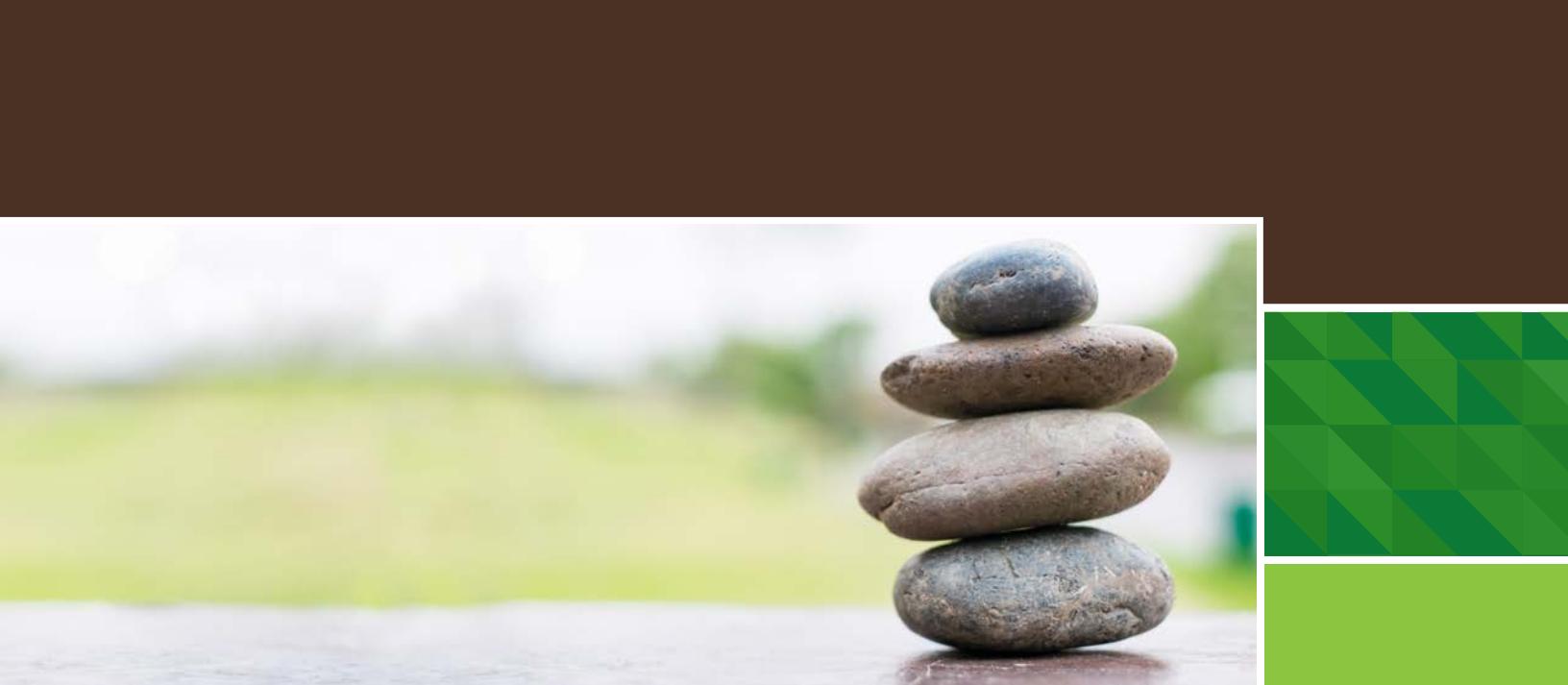
- Selon l'ESCC 2015, **3,4 %** des Canadiens âgés de 15 ans et plus indiquent avoir fait une tentative de suicide au cours de leur vie.
- Les personnes nées au Canada sont **3 fois** plus susceptibles que les personnes immigrantes d'indiquer avoir déjà tenté de se suicider.
- Les femmes sont environ **2 fois** plus susceptibles d'être hospitalisées des suites de blessures auto-infligées par rapport aux hommes (Institut canadien d'information sur la santé. Base de données sur les congés des patients [BDCP], 2016)^{xix}.



DÉCÈS PAR SUICIDE^{xx}



- Au cours des 15 dernières années, de 2001 à 2016 : il y a eu en moyenne **11** décès par suicide CHAQUE JOUR.
 - Cela représente environ **4 000** décès par suicide chaque année.
- Le tiers des personnes qui se suicident ont entre 45 et 59 ans.
- Le suicide est la **DEUXIÈME** cause de décès en importance chez les enfants et les jeunes adultes (de 10 à 29 ans), après les accidents.
- Les hommes ont un taux de suicide **3 fois** plus élevé que les femmes.
- Le risque de suicide est **PLUS de 6 fois** supérieur chez les hommes âgés de 80 ans et plus que chez les femmes âgées de 80 ans et plus.



RAPPORT SUR LES PROGRÈS

Le présent rapport met en lumière les mesures fédérales contribuant à la prévention du suicide de novembre 2016 à la fin de novembre 2018 en fonction de trois objectifs stratégiques : réduire la stigmatisation et sensibiliser le public, relier les Canadiens à l'information et aux ressources, et accélérer la recherche et les connaissances. Conformément à l'évolution du paysage vers la promotion de la vie et des approches holistiques pour améliorer le mieux-être mental, le rapport commencera par décrire les efforts fédéraux qui se concentrent sur la promotion de la santé mentale.

Promouvoir la santé mentale

La promotion d'une santé mentale positive aide à renforcer les facteurs de protection, comme la résilience et les habiletés d'adaptation, tout en aidant à réduire les facteurs de risque de maladie mentale et de suicide au cours de la vie. Le gouvernement du Canada entreprend plusieurs activités dans ce domaine.

Interventions novatrices en santé des populations

La Stratégie d'innovation de l'Agence de la santé publique du Canada appuie la recherche interventionnelle en santé de la

population sur les interventions prometteuses en promotion de la santé mentale pour les enfants, les adolescents, les jeunes adultes et leurs aidants naturels. En 2018–2019, la Stratégie d'innovation finance trois projets visant à élargir les interventions en santé publique fondées sur des données probantes qui aident les enfants, les adolescents et les familles à atteindre une santé mentale positive. L'un de ces projets comprend des programmes de prévention du suicide dans le cadre de leur intervention : **S'écouter les uns les autres : Promotion de la santé mentale axée sur la culture et centré sur la famille, pour les jeunes Autochtones**, un programme communautaire qui fait la promotion de la santé mentale et contribue à la prévention du suicide chez les jeunes Autochtones. L'Agence de la santé publique du Canada a récemment annoncé une nouvelle possibilité de financement dans le cadre du Fonds d'innovation pour la promotion de la santé mentale, qui appuiera des projets novateurs visant à promouvoir la santé mentale des enfants et des adolescents.

RESSOURCES POUR LES PERSONNES ÂGÉES ET LEURS AIDANTS NATURELS

L'Agence de la santé publique du Canada a appuyé une collaboration entre la Coalition canadienne pour la santé mentale des personnes âgées et Pharmaprix (Shoppers Drugmart) pour élaborer des ressources à l'intention des personnes âgées et leur famille afin de sensibiliser davantage les personnes âgées aux problèmes de santé mentale, notamment la **dépression** et la **prévention du suicide**. Un module de formation continue pour les pharmaciens faisait également partie de cette initiative.



La promotion de la santé mentale et la prévention du suicide chez les personnes âgées

L'Agence de la santé publique du Canada a organisé une série de webinaires sur la promotion de la santé mentale et la prévention du suicide chez les personnes âgées, notamment : **Premiers soins en santé mentale pour les aînés**, en partenariat avec la Commission de la santé mentale du Canada, **l'Initiative de la Fontaine de la santé pour favoriser un vieillissement optimal** – Une approche novatrice pour la promotion de la santé mentale et **la prévention du suicide chez les personnes âgées** : Améliorer la qualité de vie dans l'une des populations oubliées du Canada.

Fournir un soutien en santé mentale aux employés fédéraux

Santé Canada fournit des services dans le cadre du Programme d'aide aux employés à 84 ministères et agences fédéraux. En 2017, Santé Canada a lancé un partenariat avec **LifeSpeak**, une vidéothèque d'information sur la santé et le mieux-être dirigée par des experts qui fournit des ressources sur des sujets liés à la santé mentale, dont

le suicide. LifeSpeak fournit ces ressources vidéo aux employés, y compris les anciens combattants et les anciens membres de la GRC, ainsi qu'à leurs familles.

Le soutien en santé mentale pour les nouveaux arrivants

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada a amélioré les programmes existants et en a lancé de nouveaux afin d'offrir un meilleur soutien à la santé mentale et au bien-être des nouveaux arrivants au Canada. Par l'entremise de son Programme d'établissement, les fournisseurs de services financés offrent du soutien non clinique lié à la santé mentale pour répondre aux besoins des groupes vulnérables, en particulier les femmes, les jeunes, les aînés et les réfugiés. Les programmes comprennent également des services de counseling en situation de crise à court terme et des services d'aiguillage pour les nouveaux arrivants qui ont besoin de counseling en traumatologie. Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada s'est également associé au Centre de toxicomanie et de santé mentale pour élaborer des ressources et une formation en ligne pour les travailleurs à l'établissement.

Données sur la santé mentale positive

L'Agence de la santé publique du Canada a publié le **Cadre d'indicateurs de surveillance de la santé mentale positive** et l'**Infobase** connexe, qui fournit des renseignements sur les résultats en santé mentale positive et les facteurs de risque et de protection pour les jeunes et les adultes.

Les produits connexes comprennent : **Mesurer la santé mentale positive au Canada : infographie sur le soutien social** ; **Mesurer la santé mentale positive au Canada : infographie sur les mythes et réalités** ; **Santé mentale positive chez les jeunes : infographie** ; et **Blogue de données sur la santé mentale positive**.

L'Agence de la santé publique du Canada collabore également avec l'**Étude longitudinale canadienne sur le vieillissement**, une initiative financée par les Instituts de recherche en santé du Canada, pour inclure du nouveau contenu en santé mentale positive.



Réduire la stigmatisation et sensibiliser le public

La sensibilisation du public au suicide peut jouer un rôle essentiel dans la réduction de la stigmatisation afin que les gens puissent mieux accéder au soutien. Le gouvernement du Canada et ses partenaires déploient un certain nombre d'efforts dans ce domaine, notamment en élaborant des ressources de formation et en améliorant le bien-être au travail.

DIRECTIVES À L'INTENTION DES MÉDIAS POUR LES REPORTAGES SUR LE SUICIDE

L'Association des psychiatres du Canada a publié une mise à jour de ses **Lignes directrices de la couverture médiatique du suicide** en collaboration avec les médias et les Forces armées canadiennes.

Les Forces armées canadiennes ont fourni des conseils sur la façon de signaler un décès par suicide, compte tenu du risque de contagion du suicide.

La promotion de messages sécuritaire

L'Agence de la santé publique du Canada collabore avec des partenaires, dont le Centre de prévention du suicide, l'Association québécoise de prévention du suicide et des personnes ayant une expérience vécue, pour élaborer des ressources de messages sécuritaires qui favorisent une communication responsable et efficace sur le suicide. Ces ressources aident à aborder le langage stigmatisant et fournissent aux gens les connaissances et les outils nécessaires pour demander de l'aide ou offrir du soutien au besoin. Des conseils pour **la communication publique sur le suicide et sa prévention** sont disponibles sur Canada.ca

Les efforts de sensibilisation et de lutte contre la stigmatisation

La Commission de la santé mentale du Canada a lancé une campagne de médias sociaux **#sharehope / #partagezespoir** pour sensibiliser les gens et créer un espace pour partager des messages d'espoir sur le suicide et sa prévention. Elle a également tenu une série de webinaires sur le suicide, y compris des **webinaires** en anglais sur la prévention du suicide en milieu de travail, l'établissement de priorités de recherche, l'élaboration d'un

plan de sécurité et les messages sécuritaires. Des webinaires en français ont été organisés sur les meilleures pratiques en matière de prévention du suicide et de messages sécuritaires.

RESSOURCES DE SENSIBILISATION

La Commission de la santé mentale du Canada s'est associée au Centre de prévention du suicide et à l'Association canadienne pour la prévention du suicide pour élaborer des fiches d'information sur **L'intimidation et le suicide, Les soins tenant compte des traumatismes et le suicide, et La prévention des blessures et le suicide**.

Une deuxième série est en cours d'élaboration et porte sur les minorités de genre, les minorités sexuelles et les personnes âgées.

La Commission de la santé mentale du Canada s'est également associée à la police régionale de York, à la Fondation Motorola et au Réseau canadien du savoir policier pour élaborer et offrir une **Formation sur la sensibilisation et la prévention du suicide à l'intention des premiers intervenants**.

La sensibilisation des fonctionnaires fédéraux

Santé Canada, en partenariat avec la Commission de la santé mentale du Canada, offre de la formation de sensibilisation à la santé mentale aux employés fédéraux, y compris « **L'esprit de travail** » et « **Premiers soins en santé mentale** ». La réduction de la stigmatisation est l'un des objectifs fondamentaux des deux programmes.

Le gouvernement du Canada met en œuvre des modifications législatives au Code canadien du travail et aux règlements connexes afin de renforcer sa réponse au harcèlement en milieu de travail en améliorant la formation, les rapports et les délais de réponse. Pour compléter le cadre juridique actualisé, des **campagnes de sensibilisation et d'information** sont en cours.

La Gendarmerie royale du Canada (GRC) a lancé **plusieurs initiatives** visant à sensibiliser davantage les gens à la prévention du suicide et à améliorer les interventions en situation de crise. Cela comprend une formation visant à réduire la stigmatisation et à aider les employés de la GRC à reconnaître les facteurs associés au suicide, ainsi que des ressources pour favoriser le bien-être mental au travail et de l'information sur les endroits où demander de l'aide. La GRC offre également de la formation aux employés qui sont susceptibles de rencontrer des personnes vivant avec un stress mental grave ou qui envisagent de se suicider. Son Guide de prévention du suicide, d'intervention et d'évaluation des risques sensibilise davantage à la prévention du suicide et assure que les membres et les employés touchés par le suicide au travail reçoivent du soutien.

Améliorer la sécurité ferroviaire pour les canadiens

Transports Canada a investi dans des projets visant à améliorer la sécurité et la sûreté des Canadiens sur les voies ferrées, notamment pour réduire les incidents de blessures auto-infligées et de suicide. Cela comprend l'appui à VIA Rail Canada pour un projet d'un an de sensibilisation à la prévention du suicide dans les secteurs à risque élevé et à incidence élevée, et à Opération Gareautrain pour livrer une campagne nationale d'information et de sensibilisation du public sur la réduction des collisions aux passages à niveau et des intrusions sur la propriété ferroviaire, particulièrement dans les secteurs à risque élevé.

RESSOURCES POUR LES FOURNISSEURS DE SOINS DE SANTÉ

La Commission de la santé mentale du Canada s'est associée à l'Association canadienne pour la prévention du suicide et à *mdBriefCase* pour élaborer une formation en prévention du suicide à l'intention des professionnels de la santé et des travailleurs des services directs :

- Le module pour les médecins de famille est accrédité par le Collège des médecins de famille du Canada. **Le module en français pour les médecins de famille** est accrédité par la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec.
- **Le module pour les infirmières** est accrédité par l'Association des infirmières et infirmiers du Canada.



Relier les canadiens à l'information et aux ressources

Le gouvernement du Canada continue d'appuyer un certain nombre d'initiatives qui permettent aux Canadiens d'avoir accès à de l'information et à des ressources sur le suicide et la prévention du suicide, y compris l'amélioration de l'accès aux services et au soutien en santé mentale.

Améliorer les services de santé mentale

En 2017, le gouvernement du Canada a conclu une entente sur **les priorités partagées** en matière de santé avec les provinces et les territoires qui bénéficieront d'investissements consacrés à la santé mentale au cours des dix

prochaines années. Cela comprend 5 milliards de dollars de nouveaux fonds ciblés pour aider les provinces et les territoires à améliorer l'accès aux services de santé mentale et de toxicomanie. Parmi les ententes signées entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux, deux ont inclus des activités de prévention du suicide dans leurs ententes :

- Les Territoires du Nord-Ouest mettent sur pied un **réseau territorial de prévention du suicide et de soutien en cas d'une crise** pour appuyer les activités de prévention du suicide dans les collectivités et offrir une intervention experte et opportune en situation de crise.
- La Saskatchewan appuiera **les stratégies élaborées par la collectivité** pour prévenir le



suicide et renforcer la capacité clinique d'évaluation et de traitement de problèmes de santé mentale chez les enfants et les adolescents.

L'Institut canadien d'information sur la santé travaille à l'élaboration de six indicateurs communs axés sur la mesure de l'accès aux **services de santé mentale et de toxicomanie** pour cette initiative, y compris les blessures auto-infligées et le suicide. Les indicateurs ont été choisis à l'issue de consultations rigoureuses et approuvés par les ministres de la Santé respectifs.

Aborder le mieux-être mental des autochtones

En juin 2016, le gouvernement du Canada a annoncé un investissement de 69 millions de dollars sur trois ans pour répondre aux besoins immédiats des collectivités inuites et des Premières nations en matière de mieux-être mental, y compris la prévention du suicide. Services aux Autochtones Canada travaille avec les régions et les collectivités pour améliorer la capacité de fournir des services de santé mentale essentiels qui répondent aux crises en cours. La capacité d'intervention en cas de crise s'est accrue partout au Canada et 344 collectivités des Premières nations et des Inuits

ont maintenant accès à des équipes de mieux-être mental financées par le gouvernement fédéral, par rapport à 86 auparavant.

Dans le budget de 2017, une somme supplémentaire de 204 millions de dollars sur cinq ans a été annoncée pour tirer parti des progrès réalisés, notamment grâce à des activités sur le terrain et à la culture en tant que médecine. Le budget de 2018 prévoyait un investissement de 1,5 milliard de dollars sur cinq ans pour garder les familles des Premières nations et des Inuits en santé dans leurs collectivités, soit 200 millions de dollars sur cinq ans et 40 millions de dollars par année pour la prestation de services de prévention et de traitement de la toxicomanie culturellement appropriés dans les collectivités où les besoins sont grands.

Le gouvernement du Canada s'est également engagé à mettre pleinement en œuvre le Principe de Jordan et, ce faisant, il offre une couverture financière pour tout service, soutien ou produit de santé, social ou éducatif requis par un enfant des Premières nations. Dans le cas du soutien à la thérapie en santé mentale, cela comprend les activités axées sur les terres, l'intervention et la prévention du suicide, le counseling, y compris pour les abus sexuels, les spécialistes

de la mobilisation des jeunes et la guérison traditionnelle. La mise en œuvre du Principe de Jordan a fourni des services là où ils n'existaient pas auparavant, et c'est une autre façon de combler les lacunes dans les services.

En avril 2017, le premier ministre et le président du Ralliement national des Métis et ses membres dirigeants ont signé l'Accord Canada-Nation métisse. Des efforts sont en cours pour aborder les besoins particuliers de la Nation des Métis en matière de mieux-être mental et de soutien à la prévention du suicide en vertu de l'Accord.



Appuyer un service pancanadien de prévention du suicide

L'Agence de la santé publique du Canada appuie le développement du **Service canadien de prévention du suicide** par l'entremise de Services de crise Canada. Le Service offrira un soutien confidentiel, bilingue, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, en

cas de crise, aux personnes partout au Canada par la technologie de leur choix : la voix, le texte ou le clavardage. Un service pleinement opérationnel est prévu en 2019.

Services de crise Canada collabore avec la Ligne d'écoute d'espoir pour le mieux-être et Jeunesse, J'écoute afin de relier les gens aux soutiens appropriés pour aider à prévenir le suicide.

RESSOURCES POUR LES PERSONNES TOUCHÉES PAR LE SUICIDE

La Commission de la santé mentale du Canada, en collaboration avec l'Association canadienne pour la prévention du suicide, le Centre de prévention du suicide et l'Agence de la santé publique du Canada, a élaboré des **trousses d'outils pour aider les personnes qui ont fait une tentative de suicide ou qui sont endeuillées par le suicide**.

Les trousse d'outils fournissent de l'information et des ressources. Leur développement a été éclairé par des personnes ayant une expérience vécue.

Stratégie de prévention du suicide pour les militaires et les anciens combattants

La Stratégie conjointe de prévention du suicide des Forces armées canadiennes et d'Anciens Combattants Canada (2017) décrit une approche globale de prévention du suicide pour les militaires et les anciens combattants. Il s'aligne sur l'approche établie dans le Cadre fédéral de prévention du suicide et considère le suicide comme un grave problème de santé publique. Il décrit une approche visant à réduire les risques, à accroître la résilience et à prévenir le suicide chez les militaires et les anciens combattants, telle que décrite dans deux plans d'action élaborés par les Forces armées canadiennes et Anciens Combattants Canada. Parmi les mesures prévues dans le Plan d'action d'Anciens Combattants Canada, mentionnons : un nouveau **Fonds d'urgence pour anciens combattants**, le **Programme pour les familles des vétérans**, une nouvelle **Allocation pour études et formation** et un soutien en ligne aux familles et aux aidants naturels des anciens combattants.

RESSOURCES POUR LES CLINICIENS

Les Forces armées canadiennes, en collaboration avec l'Association des psychiatres du Canada, ont publié un **Guide du clinicien sur la prévention du suicide**, une ressource fondée sur des données probantes à l'intention des fournisseurs de soins de santé pour cerner, évaluer et gérer le risque de suicide. Un guide d'accompagnement a été élaboré pour fournir une référence facile à utiliser.

Tous les cliniciens en santé mentale qui travaillent dans les Forces armées canadiennes reçoivent une formation en thérapie cognitivo-comportementale, car elle s'est révélée prometteuse pour réduire les idées suicidaires. Plusieurs outils de dépistage et d'évaluation des risques ont également été normalisés pour être utilisés dans les Forces armées canadiennes.



Améliorer le soutien au personnel de sécurité publique

Le personnel de la sécurité publique sont exposés de façon répétée à des incidents traumatisants au cours de leur travail quotidien, ce qui constitue à son tour un facteur de risque de mauvaise santé mentale et de suicide. Sécurité publique Canada aborde les **blessures de stress post-traumatiques chez le personnel de sécurité publique** en appuyant l'Institut canadien de recherche et de traitement en sécurité publique (ICRTSP) dans l'élaboration d'une thérapie cognitivo-comportementale sur Internet qui permettra un meilleur accès aux soins. L'ICRTSP facilite la formation des agents de sécurité publique dans le cadre du programme **En route vers la préparation mentale** des Forces armées canadiennes afin d'accroître la sensibilisation à la santé mentale et la résilience du personnel de sécurité publique.

Établir des liens avec des partenaires

Le gouvernement du Canada appuie les approches de collaboration en matière de prévention du suicide afin d'améliorer l'échange d'information et de faciliter les possibilités de partenariat.

L'Agence de la santé publique du Canada préside le Comité fédéral de coordination pour la prévention du suicide, un comité composé de représentants des ministères et agences fédéraux œuvrant dans le domaine de la santé mentale et de la prévention du suicide.

La Coalition nationale pour la prévention du suicide est coprésidée par la Commission de la santé mentale du Canada, l'Association canadienne pour la prévention du suicide et l'Agence de la santé publique du Canada. La Coalition est un forum national composé d'organisations travaillant dans le domaine de la prévention du suicide et de personnes ayant une expérience vécue.

PARTAGE DES DONNÉES AVEC LES CANADIENS

Statistique Canada recueille des données sur les pensées suicidaires et les tentatives de suicide ainsi que sur les caractéristiques de la santé mentale au moyen de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, de l'Enquête canadienne sur la santé des enfants et des jeunes et de l'Enquête auprès des peuples autochtones. L'organisme produit également des indicateurs clés tels que le **taux de mortalité et les années potentielles de vie perdues** à cause du suicide. Parmi les rapports récents de Statistique Canada sur le suicide, mentionnons :

- *Hospitalisation en soins de courte durée des enfants et de jeunes autochtones*
- *Hospitalisations en soins de courte durée pour troubles mentaux et troubles du comportement chez les Premières nations*
- *Dépression et idéation suicidaires chez les Canadiens de 15 à 24 ans*

En 2017, l'Agence de la santé publique du Canada a publié le **Cadre d'indicateurs de surveillance du suicide**, un ensemble exhaustif d'indicateurs comprenant les décès par suicide, les tentatives et les idées suicidaires ainsi que les facteurs de risque et de protection au niveau individuel, familial, communautaire et social. Une InfoBase de données connexe (base de données consultable en ligne) sera disponible au printemps 2019. Elle fournira des données sur l'issue des suicides et les facteurs de risque et de protection répartis selon les principales caractéristiques démographiques. L'Agence de la santé publique du Canada a également créé un **blogue de données sur le suicide**.



Accélérer la recherche et l'innovation en matière de prévention du suicide

Le gouvernement du Canada continue d'appuyer la recherche sur les interventions efficaces et les pratiques exemplaires pour faire progresser la prévention du suicide tout en comblant les lacunes dans les données.

Établir un programme canadien commun de recherche et d'application des connaissances sur le suicide et sa prévention

L'Agence de la santé publique du Canada et la Commission de la santé mentale du Canada codirigent une initiative visant à élaborer un

programme canadien commun de recherche et d'application des connaissances sur le suicide et sa prévention. L'initiative arrimera la recherche sur le suicide au Canada et apportera des données probantes aux collectivités. Le Programme s'inspire d'une analyse **documentaire** ainsi que des commentaires d'intervenants en santé mentale et en prévention du suicide, y compris des chercheurs, des fournisseurs de services, des personnes ayant une expérience vécue et des décideurs. Il a également été guidé par un Comité consultatif national de recherche sur le suicide et sa prévention.

Enraciner l'espoir : un projet communautaire de prévention du suicide

La Commission de la santé mentale du Canada a lancé le projet **Enraciner l'espoir : un projet communautaire de prévention du suicide** pour réduire l'impact du suicide dans les collectivités canadiennes. Ce projet s'appuie sur l'expertise communautaire pour mettre en œuvre des interventions pertinentes de prévention du suicide fondées sur des données probantes. Des projets de démonstration de recherche à Terre-Neuve-et-Labrador, au Nouveau-Brunswick et en Saskatchewan ont été lancés et un autre site a été confirmé en Alberta. Des réunions avec les dirigeants des communautés locales, les personnes ayant de l'expérience vécue et les décideurs ont été organisées dans quatre des sites confirmés pour former des groupes communautaires, identifier les priorités et élaborer des plans d'action spécifiques à la communauté.

PRÉVENTION DU SUICIDE DANS LE NORD

En 2017, les Instituts de recherche en santé du Canada, en collaboration avec le gouvernement du Nunavut, Nunavut Tunngavik Inc, Santé Canada et la Commission de la santé mentale du Canada, ont organisé à Iqaluit un forum d'échange des connaissances intitulé « La prévention du suicide dans le Nord ». Le forum a réuni des intervenants clés des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux afin d'acquérir une compréhension plus complète des priorités des collectivités autochtones du Nord en matière de promotion de la vie communautaire et d'interventions de prévention du suicide.



Renforcer les données sur le suicide

L'Agence de la santé publique du Canada s'appuie sur les sources de données existantes et évalue la faisabilité d'utiliser des approches non traditionnelles pour complémenter la surveillance continue du suicide au Canada. Ce travail améliorera notre compréhension du suicide et éclairera les initiatives de prévention du suicide.

L'Agence de la santé publique du Canada continue d'examiner l'utilisation de nouvelles sources de données pour complémenter les données existantes et combler les lacunes ; par exemple, en collaborant avec le **Programme canadien de surveillance pédiatrique** pour recueillir des renseignements sur les tentatives de suicide chez les jeunes qui sont admis aux soins intensifs. Les **résultats** préliminaires (en anglais seulement) suggèrent qu'il existe d'importantes différences entre les adolescents et les adolescentes en ce qui concerne l'utilisation des services de santé mentale et les moyens de s'infliger des blessures.

Les inégalités pancanadiennes en matière de santé liées au suicide

Grâce à une collaboration entre l'Agence de la santé publique du Canada, le Réseau pancanadien de santé publique, Statistique Canada et l'Institut canadien d'information sur la santé, un **outil de données interactif en ligne sur les inégalités en santé** et un rapport sur **les principales inégalités en santé au Canada** ont été publiés. Ces outils portaient sur les taux de suicide et d'autres indicateurs connexes, comme la santé mentale perçue et les hospitalisations pour maladie mentale.

Comprendre les facteurs associés au suicide chez les anciens combattants canadiens

L'Étude sur la mortalité par suicide chez les anciens combattants (en anglais seulement) d'Anciens Combattants Canada complémente la nouvelle Stratégie conjointe de prévention du suicide des Forces armées canadiennes et d'Anciens Combattants Canada en améliorant la compréhension des facteurs associés au suicide chez les anciens combattants et en faisant rapport sur les tendances du suicide au fil du temps pour aider à informer les activités de prévention du suicide.

RÉSULTATS DES DONNÉES SUR LE SUICIDE

L'Agence de la santé publique du Canada a publié **Le suicide et les hospitalisations associées à des blessures auto-infligées au Canada (1979 à 2014-2015)**, qui a révélé que le taux de suicide au Canada (normalisé selon l'âge et le sexe) avait diminué de 14,4 pour 100 000 en 1979 à 10,4 pour 100 000 en 2012. L'Agence a également contribué à la rédaction d'un important document décrivant les tendances mondiales du suicide de 1990 à 2016, en collaboration avec la Global Burden of Disease Study de l'Institute of Health Metrics de l'Université de Washington (en attente de l'acceptation finale de BMJ).

L'Outil de données sur les inégalités en santé et Le rapport sur les principales inégalités en santé au Canada ont révélé des taux de suicide plus élevés dans les régions où de nombreuses personnes s'identifient comme Inuits, Premières nations et Métis, ainsi que dans les régions

rurales. Les taux de suicide sont également plus élevés chez les personnes vivant dans des régions à faible revenu et dans des régions où le niveau d'instruction est faible, ainsi que chez les personnes en situation de défavorisation sociale et matérielle. Les taux de suicide sont constamment plus élevés chez les hommes dans tous les groupes socioéconomiques et sociodémographiques.

L'Étude sur la mortalité par suicide chez les anciens combattants (en anglais seulement) de 2017 portait sur les anciens combattants libérés des Forces armées canadiennes entre 1976 et 2012. L'étude a révélé que les anciens combattants, hommes et femmes, étaient beaucoup plus susceptibles de se suicider que la population canadienne en général. Les anciens combattants de sexe masculin étaient les plus à risque de suicide dans les groupes d'âge les plus jeunes, le risque diminuant avec l'âge. Le risque de suicide chez les anciennes combattantes n'a pas changé avec l'âge.

Soutenir l'innovation en matière de recherche dans les communautés autochtones

L'initiative Voies de l'équité en santé pour les Autochtones des Instituts de recherche en santé du Canada vise à promouvoir l'équité en santé chez les peuples autochtones, notamment dans le domaine de la prévention du suicide et du mieux-être mental. Entre décembre 2016 et octobre 2018, l'initiative a engagé des fonds pour deux nouveaux projets de recherche sur la prévention du suicide chez les Autochtones.

En 2017, le Conseil circumpolaire inuit, l'Inuit Tapiriit Kanatami et les Instituts de recherche en santé du Canada, avec l'appui d'Affaires autochtones et du Nord Canada et de l'Agence de santé publique du Canada, ont organisé l'**atelier Rising Sun**, le troisième d'une série d'ateliers collaboratifs axés sur des approches efficaces pour prévenir le suicide chez les peuples autochtones dans la région circumpolaire.

En 2018, grâce à leur adhésion à l'Alliance mondiale contre les maladies chroniques, les Instituts de recherche en santé du Canada et la Fondation nationale des sciences naturelles de Chine se sont

engagés à cofinancer un projet scientifique sur la mise en œuvre axé sur la prévention du suicide au Ningxia (Chine) et au Nunavut (Canada).

Soutenir la recherche pour améliorer les services et les soins de santé mentale

Les Instituts de recherche en santé du Canada, en partenariat avec la Fondation Graham Boeckh, continuent d'appuyer **ACCESS Esprits Ouverts**, un projet national qui transforme la façon dont les jeunes (de 11 à 25 ans) ont accès aux soins de santé mentale en élaborant et en testant des approches novatrices fondées sur des preuves. Animé par le réseau ACCESS Esprits Ouverts, il existe actuellement 14 sites dans six provinces et un territoire. Ces sites ont transformé les services de santé mentale pour les jeunes de diverses façons en fonction du contexte local. Par exemple, à Ulukhaktok, une collectivité éloignée des Territoires du Nord-Ouest où les fournisseurs de services professionnels ne sont pas toujours disponibles, le site évalue un modèle où des travailleurs de la santé non professionnels sont formés pour offrir du soutien aux jeunes en détresse.

Les Instituts de recherche en santé du Canada s'associent à la Fondation de la famille Rossy dans le cadre de la possibilité de financement de la **subventions d'évaluation en matière de transitions dans les soins** pour appuyer des solutions fondées sur des données probantes pour les services de santé mentale postsecondaires sur les campus. Les subventions sont conçues pour permettre une évaluation rigoureuse des services de santé mentale mis en œuvre qui sont offerts aux étudiants afin de relever les défis liés à la transition des soins pour les personnes à risque de problèmes de santé mentale ou ayant besoin de services de santé mentale sur le campus, ou pour les personnes qui font la transition entre les programmes de soins communautaires. Les propositions axées sur la prévention du suicide peuvent s'appliquer à l'appel.

RESSOURCES POUR LES COLLECTIVITÉS DES PREMIÈRES NATIONS

Dans le cadre de la **Stratégie nationale de prévention du suicide chez les jeunes Autochtones** de Services aux Autochtones Canada, un groupe consultatif de leaders en santé mentale autochtone, d'organisations autochtones nationales et de jeunes Autochtones coordonné par l'Université de Victoria a mis à jour la ressource de 2003 nommée Jeunes autochtones : Manuel de stratégies prometteuses de prévention du suicide. L'objectif de ce processus est de recueillir et de diffuser des « sages pratiques » sur les initiatives communautaires de prévention du suicide et de promotion de la vie chez les Premières Nations. La première phase de mise à jour des « **sages pratiques** » est disponible en ligne.



ALLER DE L'AVANT

Le gouvernement fédéral a fait de réels progrès au cours des deux dernières années et a jeté les bases de nombreuses initiatives et collaborations entre les ministères et avec divers partenaires. Les travaux se poursuivent pour promouvoir le bien-être mental et prévenir les maladies mentales et le suicide, en particulier chez les populations présentant des facteurs de risque accrus.

Par exemple, le Service correctionnel du Canada élabore actuellement une stratégie d'intervention et de prévention du suicide qui s'alignera sur l'approche de santé publique décrite dans le Cadre fédéral de prévention du suicide. Dans le cadre du programme Promouvoir l'équité en santé : Initiative pour la santé mentale des communautés noires : lancée en octobre 2018, l'Agence de la santé publique

du Canada va soutenir les communautés noires à élaborer et à mettre à l'essai des programmes davantage axés sur la culture qui portent sur la santé mentale et ses principaux déterminants.

Aborder le syndrome de stress post-traumatique (SSPT) est également une priorité pour le gouvernement fédéral. L'Agence de la santé publique du Canada travaille avec ses partenaires fédéraux, les provinces, les territoires et les intervenants pour élaborer le Cadre fédéral sur le SSPT. La ministre de la Santé déposera le Cadre au Parlement d'ici décembre 2019, y compris la façon dont il s'arrime avec les activités fédérales de prévention du suicide.

Des investissements sont également faits pour mieux comprendre comment promouvoir la santé



mentale des enfants et des adolescents. En particulier, le Fonds d'innovation pour la promotion de la santé mentale de l'Agence de la santé publique du Canada, lancé en octobre 2018, appuiera des projets novateurs qui renforcent les facteurs de protection et réduisent les facteurs de risque pour améliorer les résultats individuels et collectifs au cours des premières années et pour les enfants, les adolescents et les jeunes adultes.

Le gouvernement du Canada continuera également de faire progresser la recherche et d'améliorer les données afin d'orienter nos efforts de prévention du suicide. Afin de faciliter une meilleure prise de décision éclairée par les données probantes, un modèle dynamique de système de prévention du suicide est en cours d'élaboration avec l'Université de la Saskatchewan. De plus, un examen systématique des interventions universelles de prévention du suicide dans les pays à revenu élevé de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) est également en cours. Une exploration de l'utilisation de sources de données non traditionnelles à l'aide de l'intelligence artificielle (IA) et des médias sociaux est également en cours d'élaboration. L'objectif de ce projet pilote sera de tester la

possibilité d'utiliser l'IA pour identifier et analyser les tendances associés aux discussions sur le suicide dans les médias sociaux selon le sexe, le groupe d'âge et l'ethnicité. De plus, dans le budget de 2018, le gouvernement du Canada a proposé de financer les Instituts de recherche en santé du Canada et l'Institut canadien de recherche et de traitement en sécurité publique afin d'appuyer un nouveau consortium national de recherche axé sur les traumatismes post-traumatiques qui présentent souvent des problèmes secondaires, comme la dépression et des idées suicidaires.

En allant de l'avant, le gouvernement du Canada poursuivra ses efforts pour promouvoir la santé mentale positive et prévenir le suicide partout au Canada. Il est de plus en plus reconnu que les politiques et les programmes qui renforcent les facteurs sociaux et économiques plus larges, y compris ceux qui réduisent la pauvreté, offrent des possibilités d'éducation et améliorent l'accès au logement, sont susceptibles de donner de meilleurs résultats. Nous continuerons de travailler ensemble en mettant davantage l'accent sur la promotion de la vie et une vision holistique de la santé mentale pour améliorer le bien-être des gens et bâtir des collectivités résilientes partout au Canada.

RÉFÉRENCES

- ⁱ Organisation mondiale de la Santé. Prévention du suicide du suicide l'état d'urgence mondial. Geneva, Suisse: Organisation mondiale de la Santé; 2014.
- ⁱⁱ Agence de la santé publique du Canada. Travailler ensemble pour prévenir le suicide au Canada : Le Cadre fédéral de prévention du suicide. Ottawa (Ontario) : Agence de la santé publique du Canada ; 2016. Sur Internet : <www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/vie-saine/cadre-federal-prevention-suicide.html> [Cité en novembre 2018].
- ⁱⁱⁱ Centre de collaboration nationale en santé publique. Forum sur la promotion de la santé mentale et du mieux-être de la population : Clarifier les rôles de la santé publique (28 février–1er mars 2018) : Gatineau, Québec. Sur Internet : <http://nccph.ca/images/uploads/blog/ActesForumSMentale_FinalMai2018.pdf> [Cité en novembre 2018].
- ^{iv} Ministère de la Santé du gouvernement australien. Stratégie nationale de prévention du suicide. Sur Internet : <<http://www.health.gov.au/internet/main/publishing.nsf/content/mental-nsps>>
- ^v Centre d'excellence de l'Ontario en santé mentale des enfants et des adolescents. Vivons ensemble : Qu'est-ce que la promotion de la vie ? Sur Internet : <www.vivonsensemble.ca/quest-ce-que-la-promotion-de-la-vie?_ga=2.253832078.760610322.1543693483-252087786.1543693483> [Cité en novembre 2018].
- ^{vi} Agence de la santé publique du Canada. Promouvoir la santé mentale, c'est promouvoir le meilleur de nous-même. Ottawa (Ontario): Agence de la santé publique du Canada ; 2014. Sur Internet : <www.canada.ca/fr/sante-publique/services/promotion-sante/sante-mentale/promotion-sante-mentale.html> [Modifié le 6 mai 2014 ; cité le 16 novembre 2018].
- ^{vii} Organisation mondiale de la Santé, Prévention du suicide : l'état d'urgence mondial, Genève, Suisse : Organisation mondiale de la Santé, 2014.
- ^{viii} Patel V, Saxena S, Lund C, et al. The Lancet Commission on global mental health and sustainable development. *The Lancet* 2018; 392(10157):1553–1598.
- ^{ix} Organisation mondiale de la santé. Déterminants sociaux de la santé mentale. Genève, Suisse : Organisation mondiale de la santé; 2014.

- x Organisation mondiale de la santé. Déterminants sociaux de la santé mentale. Genève, Suisse : Organisation mondiale de la santé; 2014.
- xi Patel V, Saxena S, Lund C, et al. The Lancet Commission on global mental health and sustainable development. *The Lancet* 2018; 392(10157):1553–1598.
- xii Assemblée des Premières Nations et Santé Canada, Cadre du continuum du mieux-être mental des Premières Nations – Rapport sommaire, Ottawa (Ontario) : Santé Canada, 2015.
- xiii Menger LM, Stallones L, Cross JE, et al. Strengthening suicide prevention networks: Interorganizational collaboration and tie strength. *Psychosocial intervention*. 2015; 24(3):155–165.
- xiv Fountoulakis KN, Gonda X, Rihmer Z. Suicide prevention programs through community intervention. *Journal of affective disorders*. 2011; 130(1-2):10–16.
- xv MacLean S, MacKie C, Hatcher S. Involving people with lived experience in research on suicide prevention. *CMAJ*. 2018;190:S13–S14.
- xvi Statistique Canada. Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC), 2015 Fichier de partage. Ottawa (Ontario), Statistique Canada, 2017.
- xvii Statistique Canada. Enquête auprès des peuples autochtones de 2012 : Pensées suicidaires au cours de l'année précédente parmi les Premières Nations vivant hors réserve, les Métis et les Inuits âgés de 18 à 25 ans : prévalence et caractéristiques connexes. Ottawa (Ontario), Statistique Canada, 2016.
- xviii Statistique Canada. Enquête auprès des peuples autochtones de 2012 : Pensées suicidaires au cours de la vie parmi les Premières Nations vivant hors réserve, les Métis et les Inuits âgés de 26 à 59 ans : prévalence et caractéristiques connexes. Ottawa (Ontario), Statistique Canada, 2016.
- xix Institut canadien d'information sur la santé. Base de données sur les congés des patients [BDCP], 2016. Ottawa (Ontario), Institut canadien d'information sur la santé, 2017.
- xx Statistique Canada. Tableau 13-10-0392-01 – Décès et taux de mortalité par groupe d'âge, selon certains groupes de causes. Ottawa (Ontario), Statistique Canada, 2017.